



En 2025, l'association A.R.B.R.E.S. a attribué le label

Arbre Remarquable de France

pour le travail accompli par le Château de la Batisse afin de préserver et de sauvegarder le **Grand Châtaignier du jardin du Château de la Batisse**

« Les arbres remarquables font partie du patrimoine collectif et doivent être préservés en tant que tels »

Le label est reconnu par le Secrétariat d'État à la Biodiversité
A.R.B.R.E.S. - Avenue Daumesnil 75012 Paris - www.arbres.org